

AMAP DU VAL D'YERRES

SIEGE SOCIAL : 29 rue des vallées-91800 Brunoy

SITE : <https://amap-labrunoyse.fr/>

CONTRAT VIANDE BŒUF VEAU AGNEAU PORC LEGUMES SECS ET HUILES 2020

ENTRE LE PRODUCTEUR : GAEC Maine Atlantique - Hervé HUNAUT et Thierry CHANTEBEL
LA MINISTRERIE 44110 SOUDAN

<http://www.vivien-danjou.fr/>

et

L'ADHERENT AMAP :

Adresse :

Les engagements du producteur :

La viande dite « bœuf » provient de vaches de race dite « Rouge des près » agréée AOC MAINE ANJOU, nourries uniquement avec des aliments produits sans OGM dans la ferme et issus de l'agriculture biologique, le label BLEU BLANC CŒUR est attribué pour le type d'alimentation (luzerne, lupin, lin...) et les bêtes sont soignées par phytothérapie sans aucun antibiotique (voir fiche technique).

Le veau est de race « à viande » élevé sous la mère selon le cahier des charges Agriculture Biologique depuis mai 2018.

La viande d'agneau est labellisée Agriculture Biologique.

Les volailles (poulets, pintades et lapins) ont le label Tradition Fermière.

Le porc est labellisé bleu blanc cœur

Les légumes secs et huiles sont issus de l' Agriculture Biologique

Le conditionnement des colis est 6,8 et 12kg pour le bœuf et 6 kg pour le veau, agneau entier ou demi, porc 5,5 kgs.

Il y aura environ quatre commandes distinctes en 2020, la première le 5 mars , livraison sur Brunoy 91800.

L'abattage a lieu dans un abattoir indépendant de l'exploitation et de façon traditionnelle que l'éleveur rémunère pour cela. La viande est découpée puis emballée sous-vide en petites quantités (steacks par 2...), étiquetée avec des informations précises de traçabilité, poids exact, nom du morceau et du producteur.

Les engagements de l'adhérent :

A la commande sera joint un chèque d'acompte d'environ 50% conservé par le référent et remis au producteur le jour de la livraison, le solde sera réglé par l'adhérent ce même jour. La commande n'est pas résiliable et son règlement reste dû ; cet acompte sera de toute manière remis au producteur en cas de défection de l'adhérent.

Modalités : Il est facturé 1.40 euro par kilo au titre des frais de livraison compris dans le prix TTC.

Le contrat complété et signé et le chèque d'acompte sont à remettre au référent, Serge MARTEAU,

GAEC MAINE ATLANTIQUE 5 rue des vallées à Brunoy

HUNAUT H. - CHANTEBEL T.
LA MINISTRERIE
44110 SOUDAN
Tél-Fax : 02 40 28 55 26
Siret 451 082 812 00012 - APE 013 Z

